

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 juillet 2020**

N° 14/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 11

VOTANTS : 11

L'an deux mille vingt et le 31 juillet à 18 H 30

le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane,, M. PASCOLA Pascal, Mme ZUBER Sophie, Mme PELISSIE Nathalie, M. BLIGUET Michel, M. BOUSQUET Bruno, Mme PRATS Éliane, M. SAUSSEZ Loïc, Mme ELDIN Sabrina, Mme ASCOLA Lisiane

Procurations :

Absent :

Date de convocation:

24/07/2020

Date d'Affichage:

24/07/2020

Un scrutin a eu lieu, Madame PRATS Éliane a été élue secrétaire de séance,



OBJET: Indemnités des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et Notamment ses article L2123-20-1 et suivants ;

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'état, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics hospitalisation ;

Considérant que le Conseil Municipal peut fixer des indemnités pour ses membres : Maire, adjoints et délégués titulaire d'une délégation ;

Considérant que les indemnités maximales pour une commune de moins de 500 habitants est de 25,5% pour le maire et 9,9% pour les adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer l'indemnité pour le maire, adjoints et le Conseiller Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

Décide

- De fixer l'indemnité à hauteur de 92,37 € par mois pour le maire, les adjoints et le conseiller Municipal ayant délégation.
- Dit que cette dépense sera prévu au BP 2020 au chapitre 65, article 6531.
- Autorise Monsieur le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
P. Marcel



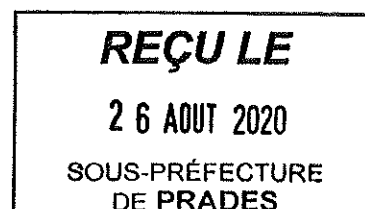
Commune de Clara-Villerach

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDMNIT2S DE FONCTION DES ELUS

Annexe à la délibération 14-2020 en date du 31 juillet 2020

Fonction	Nom	Taux appliqués	Majoration	Montant mensuels bruts
Maire	MARCEL Patrick	2,375%		92,37 €
1 ^{er} Adjoint	SALIES Stéphane	2,375%		92,37 €
2eme Adjoint	ASCOLA Pascal	2,375%		92,37 €
3eme Adjoint	ZUBER Sophie	2,375%		92,37 €
Délégué	PELISSIE Nathalie	2,375%		92,37 €
Délégué	BLIGUET Michel	2,375%		92,37 €
Délégué	BOUSQUET Bruno	2,375%		92,37 €
Délégué	PRATS Eliane	2,375%		92,37 €
Délégué	SAUSSEZ Loïc	2,375%		92,37 €
Délégué	ELDIN Sabrina	2,375%		92,37 €
Délégué	ASCOLA Lisiane	2,375%		92,37 €
	Total	26,13	-	1016,07

Le Maire



Commune de Clara-Villerach

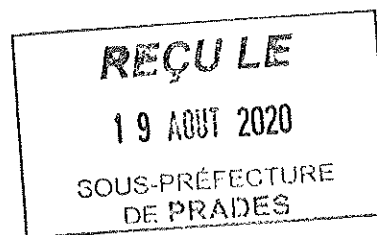
TABLEAU RECAPITULATIF DES INDMNIT2S DE FONCTION DES ELUS

Annexe à la délibération 14-2020 en date du 31 juillet 2020

Population (authentifiée avant le renouvellement intégral du conseil municipal): 262

Indemnités maximales (maire+adjoints) :

maire : 25,5 %
adjoints : 9,9 % X 3 adjoints = 29,7 %
Total 55,2 %



Fonction	Nom	Taux de l'indice brut terminal	Majoration 1027	Taux après majoration
Maire	MARCEL Patrick	4,16%	12%	16,16%
1 ^{er} Adjoint	SALIES Stéphane	4,16%	12%	16,16%
2eme Adjoint	ASCOLA Pascal	4,16%	12%	16,16%
3eme Adjoint	ZUBER Sophie	4,16%	12%	16,16%
Délégué	PELISSIE Nathalie	4,16%	12%	16,16%
Délégué	BLIGUET Michel	4,16%	12%	16,16%
Délégué	BOUSQUET Bruno	4,16%	12%	16,16%
Délégué	PRATS Eliane	4,16%	12%	16,16%
Délégué	SAUSSEZ Loïc	4,16%	12%	16,16%
Délégué	ELDIN Sabrina	4,16%	12%	16,16%
Délégué	ASCOLA Lisiane	4,16%	12%	16,16%
	Total	45,76	-	117,76%

Le Maire

